
Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : **2 juillet 2026**



**REGISTRE des PROCES VERBAUX
du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ST-JEAN-DE-CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SÉANCE du 09 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à dix-huit heures en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-de-Crieulon, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence du maire, M. DOMINICUS Romain.

PARTICIPANTS

Etaient présents :

Mesdames : DUPUY Anne, MARTINA Christiane, ROBIN Sylvie, WHITTELL Chantal.

Messieurs : DELMAS Maxime, DOMINICUS Romain, ELEFTERAKIS Jean-Claude, GASQUEZ Donovan, MARION Daniel, RIGAL Noël.

Absence excusée :

TRICOIRE Agathe

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément au code général des collectivités territoriales, sur proposition de M. le maire, M. MARION Daniel a été nommé secrétaire de séance par le conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Par vote à main levée, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des présents (10).

SUSPENSION DE SEANCE

Suspension de la séance à 18h10 à 18h25 pour une prise de photos, devant la mairie, des membres présents du conseil municipal.

Subventions aux associations

Trois associations ont déposé un dossier de demande de subventions.

Au regard des règles rappelées lors du conseil municipal du 5 juin 2026, deux associations n'y répondent pas car elles disposent d'une importante trésorerie en caisse, ceci n'étant pas conforme avec la loi 1901 qui les régit. Le maire propose de décaler la décision à une date ultérieure pour pouvoir travailler avec les présidents des associations concernées afin de leur permettre d'accéder à ces subventions en tout ou partie.

M. N. RIGAL mentionne qu'antérieurement, grâce à une telle trésorerie, l'association Sourires du Criulon a pu, sans solliciter d'aide de la mairie, investir progressivement dans l'achat des barrières nécessaires à l'organisation de la fête annuelle du village.

Mme A. DUPUY mentionne que par un jeu d'écriture, il serait possible de positionner ces fonds sur une ligne investissement. Un point à étudier.

M. N. RIGAL, à propos de ce sujet et d'autres qui sont à l'ordre du jour du présent conseil municipal, a l'impression de ressentir une volonté du nouveau conseil de 'tout révolutionner' sans prendre en compte certains éléments historiques de la vie du village.

Le maire précise qu'il y a seulement une volonté de clarifier les actions pour rester dans les normes requises, but de la démarche entreprise dans ce présent cas et ceux qui seront abordés par la suite.

Offre achat/vente du chemin de Logrian

Le chemin rural dit, 'Chemin de Logrian', passant devant l'entrée du domaine du Château de Comiac, est coupé par un fossé profond qui sépare cette propriété de celle du Domaine de la Rouvière. De ce fait il ne mène plus jusqu'au ruisseau du Criulon, le fossé pouvant s'avérer par ailleurs dangereux pour des voitures qui s'engageraient sur ce chemin.

L'entretien de ce chemin sans issue est à la charge de la commune.

Dans un courrier adressé à la mairie, les propriétaires du Château de Comiac se proposent d'acquérir, auprès de la commune, cette portion de chemin pour une somme de 1 300 € tout en prenant en charge les frais de notaire.

Mme S. RIFKIN (public), mentionne que lorsqu'elle était maire du village, cette demande avait déjà été formulée par les précédents propriétaires.

M. N. RIGAL propose que la mairie conserve ce chemin communal et que les demandeurs installent une barrière à leur frais. Il attire aussi l'attention sur le fait que ce chemin communal allait anciennement jusqu'au ruisseau du Criulon mais que le fossé creusé en travers par le propriétaire du champ qu'il traverse (Domaine de La Rouvière), sans autorisation de la mairie, coupe ainsi l'accès au ruisseau.

L'éventualité de reprendre le tracé du chemin jusqu'au Criulon, avec un passage busé au niveau du fossé actuel, est évoquée. Ceci nécessitera une rencontre du propriétaire du champ que traverse le chemin originel.

Mme S. RIFKIN (public) évoque la nécessité de se rapprocher du cadastre.

DELIBERATION N°34

Révision des tarifs de concession du cimetière

Le tarif actuel est de 20 €.

L'idée est de se rapprocher des tarifs couramment appliqués.

Exemples :

- dans le Gard, le tarif moyen est compris entre 300 et 500 € pour 15 ans ;
- à Sauve et dans les villages voisins : 150 € pour 15 ans, 300 € pour 30 ans et 600 € pour 50 ans.

Une augmentation de nos tarifs servirait à couvrir les frais d'entretien, seule la tonte étant assurée actuellement, mais aussi de procéder à des aménagements du cimetière et de son environnement.

La proposition est de passer à 150 € pour 50 ans pour les nouvelles concessions avec suppression de la concession à perpétuité.



M. N. Rigal n'est pas d'accord pour la suppression de la concession à perpétuité.

Mme A. DUPUIS mentionne que si les tarifs ne sont pas augmentés, cela pourrait entraîner une augmentation des impôts pour faire face aux travaux d'entretien du cimetière.

M. N. RIGAL précise qu'il faudrait changer les charnières du portail, celui-ci étant très difficile à ouvrir.

Case de colombarium : 200 € à perpétuité.

Au vote il est proposé :

- concession à perpétuité à 250 € pour 2 places en profondeur ;
- concession pour 50 ans renouvelable 150 € pour 2 places en profondeur.

Vote à main levée

Contre	Abstention	Pour
0	1	9

Résultat : Proposition acceptée à la majorité.

DELIBERATION N°35

Vente et tirage au sort du bois entreposé derrière la mairie (3/4 stères) pour un montant de 100 €

Validation de la vente : La proposition est : 'vendre ce bois'.

Le maire rappelle qu'une distribution de flyers a été faite dans toutes les boîtes aux lettres du village pour informer de cette vente.

Vote à main levée.

Contre	Abstention	Pour
0	1	9

Résultat : la vente est validée à la majorité.

Tirage au sort : Lecture des postulants dont les demandes sont introduites dans une urne et tirage au sort.

Résultat : M. Jacky RIGAL pourra disposer du bois.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

Date du prochain conseil municipal :

- réunion de travail à prévoir début septembre avant le prochain conseil municipal ;
- date de cette réunion à définir.

Fêtes/animations du village :

1. **Fête annuelle** organisée par le comité des fêtes les 10, 11 & 12 juillet 2026 ;

Pour cette fête, pendant toute sa durée, une citerne d'eau sera mise en place à côté de la table de pingpong du foyer. Elle sera attelée en permanence au tracteur de la mairie.



Une remorque, dans laquelle les enfants pourront monter pendant les déplacements des taureaux et des chevaux sera positionnée devant l'emplacement des containers poubelles.

Le dimanche matin, une seule voiture des organisateurs devancera l'avancée des taureaux entre la cave coopérative de Durfort et le foyer du village. Le public pourra suivre derrière les taureaux.

2. Fête nationale du 14 juillet 2026 avec verre de l'amitié et buffet apéritif au foyer ;

3. Cinéma en plein air le 17 juillet 2026 :

Film prévu : « Juste une illusion » ;

4. Exposition d'art et marché des producteurs le 22 août 2026.

Commissions municipales :

1. City Parc : sujet présenté par M. D. GASQUEZ.

Le 29 juin à 9h00, rencontre avec LUDOPARC au foyer municipal. Un devis de 39 766 € HT a été proposé. Il sera étudié en fonction du résultat du contrôle de Véritas, des autres projets et des priorités d'investissement pour le village.

Souhaitant participer au contrôle de Véritas, M. N. RIGAL demande à être informé de sa date quand elle sera connue. M. G. DONOVAN répond que depuis l'acceptation du devis par Véritas nous sommes sans retour de cet organisme.

Si Véritas demeure silencieux, il est envisagé de s'adresser à d'autres prestataires.

2. Rénovation des chemins : sujet présenté par J.C. ELEFTERAKIS

Une réunion s'est tenue pour établir un premier cahier des charges.

La commission a rencontré M. SION (Société Braja) le 7 juillet qui, vu la dimension du projet (Chemin des Chênes, Bos Nègre et la Colline) a recommandé de passer par un cabinet de conseil pour nous accompagner dans sa définition. L'intention de la commission est de s'adresser au bureau d'études INFRAMED, avec qui nous avons déjà travaillé.

Les avis des conseillers municipaux sont contradictoires quant à la qualité des travaux réalisés par INFRAMED dans le village et mais aussi sur l'intérêt ou non de changer d'entrepreneur. M. le maire observe qu'il nous faut trouver un équilibre entre les travers des entreprises et le service qu'elles proposent, et que connaître les points faibles de celles avec qui nous avons déjà travaillé, s'ils ne sont pas majeurs, peut aider à prévenir les écarts.

Au-dessous de 70 000 €, nous ne sommes pas tenus de faire un appel d'offre.

3. Communication : sujet présenté par M. D. Marion

Le conseil municipal a décidé de rénover le site internet de la mairie.

Suite à la participation de M. le maire au '10^{ème} salon des communes et des intercommunalités', **organisé par AMF30** le 4 juin à Nîmes' une visioconférence s'est tenue avec INTRAMUROS, une société éditrice de l'application mobile IntraMuros, déjà utilisée par 8 000 communes françaises. Lors de cette visioconférence nous avons retenu trois outils numériques susceptibles de nous intéresser :

- site web : 25 €/mois
- application mobile : 15 €/mois
- offre affichage légal : 5 €/mois



Si nous installons ces outils numériques maintenant, nous bénéficierons de la gratuité de son usage jusqu'au 31 décembre 2026. L'offre comprend une formation en ligne et un accompagnement en continu pour développer l'utilisation des outils en les adaptant à nos besoins spécifiques. Une première formation sera suivie par Mme C. CARIOU le 13 juillet.

Pour tout-e villageois-e de Saint-Jean-de-Crieulon il est déjà possible de télécharger l'application mobile '**IntraMuros**' sur son téléphone pour accéder aux informations relatives au village qui seront progressivement mises en ligne les prochaines semaines.

Le conseil municipal souhaitant conserver des éléments du site actuel, les responsables de la mise en place et du suivi de ces moyens de communication, Mme C. CARIOU et M. D. MARION, se rapprocheront du maire et du conseil municipal pour cela.

Le nouveau site web devrait permettre de disposer des fonctions proposées à ce jour par VOISINS VIGILANTS, dont l'abonnement sera dénoncé en décembre si nous sommes satisfaits de la prestation d'INTRAMUROS sur ce point.

Un onglet 'Boîtes à idées' est prévu.

Retour sur les commissions intercommunales :

Un tour de table des titulaires de ces commissions est fait.

Pour chacune de ces commissions il s'agissait de la première réunion faisant suite aux récentes élections municipales. Elles ont toutes commencées par une présentation de l'organisation et du fonctionnement de Communauté des Communes du Piémont Cévenol.

En moyenne, ces commissions se réuniront 4 fois par an. Ces réunions feront l'objet d'un compte-rendu envoyé à chacune des 34 mairies de la communauté de communes ainsi qu'à leurs représentants respectifs. Ils peuvent être consultés par tous.

1. Commission Tourisme-Patrimoine-Attractivité – D. MARION

Une présentation de cette commission et de son mode de fonctionnement a été faite avant de procéder à la présentation des candidats à un conseil d'exploitation comprenant 15 membres :

- 8 représentants à choisir parmi les représentants de communes à la commission Tourisme-Patrimoine-Attractivité ;
- 7 membres de la société civile à choisir parmi divers secteurs d'activité (hébergement, restauration, commerçants...).

Des commissions thématiques seront créées quand nécessaires à l'étude d'un sujet.

Début octobre, un atelier de travail sur les taxes de séjour et mi-novembre il y aura une assise du tourisme du Piémont Cévenol.

Parmi les projets en cours à noter : le renforcement des réseaux sociaux ; la promotion de nouveaux circuits de promenades, notamment thématiques ; le reclassement de l'OTI.

D'autres projets sont programmés à l'étude : préparation de l'étude pour le sentier du Vidourle (M. N. RIGAL le mentionne comme un projet récurrent qui a du mal à prendre forme en raison d'un manque de moyens, ne serait-ce qu'humains pour l'ensemble des sentiers sur la communauté de commune).

2. Commission Sports – D. GASQUEZ

Suite à cette première réunion de la commission Sports, M. D. GASQUEZ informe le conseil qu'il a transmis à Mme C. CARIOU une liste de toutes les activités sportives développées sur le territoire de la communauté de commune et qui ont été portées à la connaissance de cette dernière.



Petite enfance : des groupes de travail seront créés sur cette thématique. Une baisse de la natalité est notoire dans le département.

3. Commission GEMAPI-SPANC - J.C. ELEFTERAKIS

Plusieurs communes font face à l'existence des stations d'assainissement non collectives qui ne sont pas aux normes. Les démarches entreprises pour corriger cet état sont demeurées vaines, les amendes prévues pour ce défaut de normalisation pas toujours récupérées.

4. Commission Sécurité du territoire - J.C. ELEFTERAKIS

Les sujets majeurs qui abordés par la commission concernent :

- l'augmentation de la délinquance sur le territoire qui augmente ;
- la nécessité de créer un répertoire des numéros d'urgence ;
- comment réagir à la violence.

5. Commission Infrastructure et transition environnementale - A. DUPUY

Les projets d'agrivoltisme devant d'abord être traités au niveau de la commune, aucune étude à ce jour n'a été menée par la Communauté de Communes qui serait, à ce stade, favorable pour l'utilisation de terrains dégradés.

6. Commission emploi insertion - C. Whittell

Renforcer la campagne d'accès au numérique

DIVERS

Loi pour la protection de la faune (et les chiens non tenus en laisse) :

Trouver le texte, revoir la communication et consulter le site de l'ONF sur ce sujet.

Eclairage du Chemin de la Capelane et du Chemin de Bos Nègre :

Rien ne sera fait pour réparer les éclairages défectueux car il est prévu un passage aux LEDs d'ici fin de cette année.

Façade mairie et graffitis :

L'employé municipal a commencé le ponçage des grilles devant la mairie ;

Les graffitis sur le transformateur seront « repeints » en même temps que la façade. Il faudra penser à enlever l'arbre qui a poussé derrière le transformateur.

QUESTIONS DIVERSES

Interrogation du public sur le projet de la Mutuelle en groupe présenté lors des réunions de la campagne municipale. Sur ce sujet, la mairie se rapprochera de M. DELMAS (présent au début de ce conseil municipal, M. DELMAS a dû s'absenter avant sa fin, ne pouvant répondre directement à cette question).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h10.

